

## 2.1 – Soumettre une proposition détaillée et chiffrée de la formation proposée

### PROGRAMME DE FORMATION DANS LE CADRE DE L'AAC

**Objectif :** Obtenir la catégorie B du permis de conduire en passant par l'apprentissage anticipé de la conduite

**Public concerné et prérequis :**

- Avoir minimum 15 ans
- Satisfaire aux conditions médicales et administratives.
- Pour les candidats âgés de 17 ans révolus à 25 ans non révolus, être à jour au regard de la journée de la défense et citoyenneté (JDC) en étant capable de fournir l'attestation de participation ou l'attestation provisoire en instance de convocation à la JDC.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2014, la conduite accompagnée est accessible dès 15 ans.

**Intervenants :**

La formation au permis de conduire vous sera dispensée par des enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignement de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R)

**Durée :**

- minimum 20h obligatoire (boîte mécanique), 1 Rdv théorique en salle et pratique en voiture avec un parent environ 6 mois après le RDV préalable, 1 2ème RDV théorique et pratique au plus tard 1 mois avant la date d'examen

- minimum 13h obligatoire (boîte automatique) 1 Rdv théorique en salle et pratique en voiture avec un parent environ 6 mois après le RDV préalable, 1 2ème RDV théorique et pratique au plus tard 1 mois avant la date d'examen

**Horaires :** Voir avec l'auto-école

**Prix de la formation :** Nous consulter

**Information handicap :** Chaque situation de handicap étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription en remplissant la fiche de renseignements si vous avez des incompatibilités à la conduite mais aussi pour la formation théorique.

## 2.1 – Soumettre une proposition détaillée et chiffrée de la formation proposée

Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et de mise en œuvre de la formation.

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez joindre notre référent Mr GOINEAU Rodolphe.

### FORMATION THEORIQUE

L'école de conduite Road Arm'Or vous propose une formation complète et rigoureuse.

Les cours de code fonctionnent par thème ou par séance aléatoire selon les besoins des élèves avec une préparation optimale.

Deux façons d'apprendre la réglementation : En salle avec des cours collectifs animé par un enseignant et en autonomie par le biais de logiciel tel que Easy système, ENPC ediser ou encore Planète permis (formation en ligne au code de la route avec cours multimédia, tests et examens blancs).

#### Différents thèmes vont vous aider à vous préparer au passe de l'examen théorique :

- L : Dispositions légales en matières de circulation routière (Législation)
- C : Le Conducteur
- R : La Route
- U : Les autres Usagers de la route
- D : Réglementation générale et Divers
- A : Porter secours
- P : Précaution nécessaires en quittant le véhicules
- M : Eléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité
- S : Equipements de Sécurité des véhicules
- E : Utilisation du véhicule et respect de l'environnement

## 2.1 – Soumettre une proposition détaillée et chiffrée de la formation proposée

### FORMATION PRATIQUE

- Une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation
- Une formation théorique
- Une formation pratique

#### Début de la conduite accompagnée :

La phase de conduite accompagnée débute par la participation à un rendez-vous préalable d'une durée de 1h30 avec au moins un accompagnateur, organisé à la suite de l'évaluation de la formation initiale sous la forme d'une séquence de conduite sur le véhicule de l'établissement. Au cours de ce rendez-vous l'accompagnateur assis à l'arrière du véhicule bénéficie des conseils de l'enseignant. Un guide comportant des informations utiles pour un déroulement efficace de la conduite accompagnée est remis (dès l'inscription) à l'accompagnateur.

#### La durée de l'apprentissage anticipée de la conduite :

La durée de la conduite accompagnée ne peut être inférieure à un an suivant le rendez-vous préalable.

#### Les rendez-vous pédagogiques de l'AAC :

##### Ces rendez-vous ont pour finalité :

- 1 – De mesurer la progression de l'élève ; à l'issue de la phase de conduite accompagnée, celui-ci devra avoir parcouru au minimum 3 000 Kilomètres
- 2 – D'approfondir les connaissances de l'élève en matière de sécurité routière

Ils sont d'une durée totale de 6 heures et comportent deux phases devant se dérouler dans le délai des 1 an dans l'ordre suivant :

- Une phase au bout d'environ 6 mois suivant le RDV préalable avec un RDV THEORIQUE 1 en groupe de 4 ( sensibilisation à l'alcool et aux stupéfiants en présence d'un accompagnateur) et d'un RDV PRATIQUE 1 ( bilan des 6 premiers mois de AAC avec un enseignant et un accompagnateur référent afin de faire le point sur la conduite et de recevoir des conseils de l'enseignant)
- Une phase au bout d'environ 1an après le RDV préalable ou 2 mois avant une éventuelle date d'examen composée elle aussi d'un RDV THEORIQUE 2 en groupe de 4 ( en présence d'un

## 2.1 – Soumettre une proposition détaillée et chiffrée de la formation proposée

accompagnateur, explication des enjeux de l'examen pratique et explication de la grille de résultat), et RDV PRATIQUE 2 (bilan de conduite avec un enseignant et l'accompagnateur de l'élève afin d'évaluer son niveau aux vues d'une date d'examen).

La formation pratique dispensée dans le cadre du permis AAC, au sien de notre établissement est effectuée dans le cadre REMC (Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne).

Cette formation porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

### **Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :**

- 1 -Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible
- 2 – Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- 3 – Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les usagers.
- 4 – Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

### **Chaque compétence et sous compétences sont traitées en abordant les points suivants :**

- Le pourquoi
- Le comment
- Les risques
- Les influences de l'entourage et le mode de vie de l'élève
- Les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail etc...
- L'auto-évaluation

Au début de votre formation pratique, nous allons vous remettre un livret d'apprentissage qui va vous permettre de suivre vos compétences acquises au cours de votre formation.

Tout au long de votre formation vous allez être évalué, en tout début d'entrée en formation par une évaluation de départ sur un simulateur ou en voiture avec un enseignant qui va permettre d'estimer le nombre d'heures nécessaire avant le passage à l'examen du permis de conduire puis par des évaluations en continues afin de valider chaque compétence citée ci-dessus.

A l'issue de votre formation vous serez présentés à l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire selon les places attribuées par la DDTM (Direction Départementale des Territoires de la Mer).